

L'ONU note une situation toujours critique pour les droits de l'Homme au Burundi

RFI, 17/09/2020 L'ONU ne constate pas d'amélioration de la situation des droits de l'homme au Burundi. C'est la conclusion de la commission d'enquête de l'ONU sur le pays. Elle présente, ce jeudi, son nouveau rapport, qui couvre la période depuis mai 2019. Malgré l'arrivée du nouveau président Evariste Ndayishimiye en juin dernier, la commission a vu « que très peu de changements positifs » depuis son entrée en fonction.

Pour la commission, les orientations politiques, nominations et déclarations publiques du nouveau gouvernement burundais sont plus préoccupantes que prometteuses. Son président, Doudou Diagne, affirme que : « L'espace démocratique reste très étroit, l'impunité persiste et il n'y a aucune indication que le nombre de violations des droits de l'homme ait baissé sous le nouveau gouvernement ». « Nous avons trois points que nous posons comme indicateurs : le premier, c'est de savoir si les violations diminuent ou s'accroissent. Pour l'instant, on dit que les violations continuent. » Doudou Diagne, président de la commission d'enquête de l'ONU. Le rapport relève également la présence dans la nouvelle administration de personnalités sous le coup de sanctions internationales pour leur responsabilité dans des exactions commises en 2015. La commission note que de graves violations des droits de l'homme ont été commises dans le contexte des élections de cette année, citant exactions sommaires, détentions arbitraires, tortures et violences sexuelles. Le rapport affirme que les membres et partisans du CNL ont particulièrement ciblés, afin d'empêcher ce parti d'opposition d'obtenir des sièges. Enfin, la commission estime même après les élections, les facteurs de risque d'une nouvelle détérioration de la situation des droits de l'homme toujours présents au Burundi. En conclusion, Doudou Diagne estime que la passation de pouvoir offre l'opportunité d'un changement basé sur le respect des droits de l'homme (à l'exception) des principes démocratiques et de l'état de droit. Le rapport final de la commission doit être présenté au Conseil des droits de l'homme mercredi prochain. Joint par RFI, l'ambassadeur du Burundi auprès du Haut commissariat à Genève, Tabu Ronvat, attend cette présentation officielle pour commenter.